



MASTER Métiers du livre et de l'édition, parcours commercialisation du livre

Code diplôme : 13532204

OF UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY
contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.6,7
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.8,9
- Durée de la formation	P.9
Le programme	P.10
Le calendrier d'alternance	P.11
Les moyens humains	P.12
Fiche RNCP	P.13-19

VOS CONTACTS



• Contacts Pédagogiques

Corinne ABENSOUR, corinne.abensour@univ-paris13.fr

Grégory JOUANNEAU, gregory.jouanneaudamance@gmail.com

Noëlle POGGIOLI, npoggioli@strategieetpaprika.fr

Secrétariat pédagogique :

Enjoy LECUN, Master.comdulivreapp@univ-paris13.fr

Tél : 01 49 40 30 36

Lieu de la formation : USPN - UFR SCIENCES DE LA COMMUNICATION
99 avenue Jean Baptiste Clément - 93430 VILLETANEUSE

• Contacts CFA

Conseiller formation :

Auréliе SILVA

Tél : 01.69.15.32.52 / aurelie.silva@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU

Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

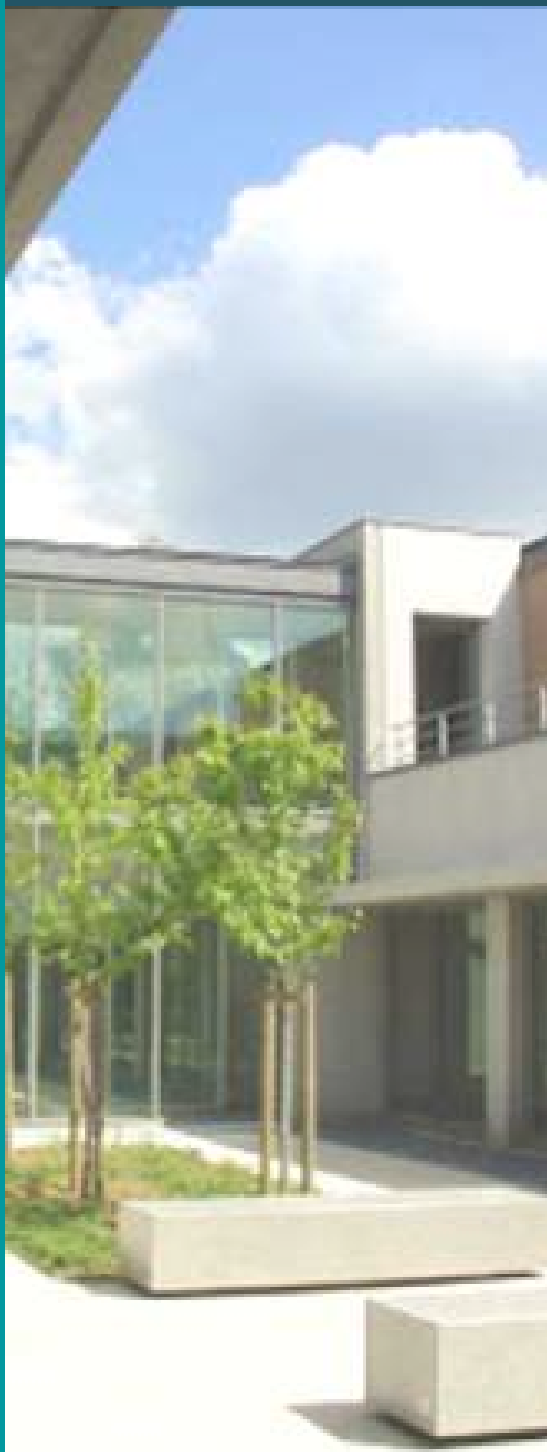
Anna TOTH

Tél : 01.69.15.35.12 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION

8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Pour l'admission en première année, être titulaire d'une licence, quelle que soit la discipline.

Pour l'admission en deuxième année, être titulaire d'une première année de Master (ou équivalent).

Modalités : Sur dossier et entretien

Date de la formation :

- M1: 09/10/2023 au 30/09/2025
M2: 12/10/2023 au 30/09/2024
- Réunion d'information destinée aux stagiaires : NC
- Date de la rentrée universitaire
M1 : 09/10/2023
M2 : 12/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Les candidats à l'entrée dans le Master doivent être pourvus du diplôme requis (licence à l'entrée en M1, Master 1 à l'entrée en M2), ou équivalent. Une première expérience professionnelle est une condition indispensable dans le processus de sélection. (Stage, alternance, autres ...)

Accès possible par validation des acquis professionnels (V.A.P.)

Pour celles et ceux qui demandent une validation de leurs acquis ou de leur expérience professionnelle, le dossier de VAP est examiné par une commission pédagogique, celui de VAE donne lieu à une audition devant un jury.

Candidature sur dossier et sur entretien.

➤ Objectifs de la formation :

Le Master Édition – Commercialisation du livre et Politiques éditoriales a pour objectif général de former des spécialistes de la chaîne du livre tant physique que numérique.

En première année, les alternants suivent une formation commune et choisissent ensuite de poursuivre dans le M2 Commercialisation du livre ou le M2 Politiques éditoriales.

Ce Master vise à former en deux ans des professionnels susceptibles d'intervenir à tous les niveaux de la conception, la réalisation et la commercialisation des ouvrages, sur support papier comme sur support numérique.

Il permet aux alternants d'acquérir des connaissances développées en matière d'analyse des publics, de pratiques d'achat et de lecture, d'approche socio-économique du livre et de l'édition, de techniques et de stratégies éditoriales, de techniques de marketing et de promotion, d'expertise juridique, de savoir-faire dans le domaine de la vente et de l'achat de droits ou encore de pratiques de commercialisation, de diffusion et de vente, notamment en librairie.

Le programme articule connaissances théoriques et compétences professionnelles grâce aux interventions de nombreux acteurs de la chaîne du livre. L'accent est mis sur les applications du numérique dans le domaine du livre et sur la dimension internationale, en particulier au travers de stages hors de France proposés aux étudiants de la formation initiale, et d'accords avec des universités étrangères.

De nombreux intervenants issues des structures les plus prestigieuses de l'édition, de la diffusion, de la distribution et de la librairie, participent à la formation.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Les alternants possèdent à l'issue de la formation des compétences :

- méthodologiques d'analyse des situations de travail et de conduite d'équipes ;
- techniques sur la fonction éditoriale et en matière d'analyse juridique ;en planification et gestion du travail éditorial et commercial ;
- dans le maniement des outils informatiques utilisés dans leur milieu professionnel ;
- en matière d'élaboration de stratégies éditoriales et de politiques commerciales ;
- en matière d'élaboration de stratégies de marketing et de promotion des produits des industries culturelles ;dans l'analyse des publics.

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

L'alternance commence par un mois à temps plein en entreprise en septembre. Cette spécificité a été expressément demandée par les entreprises et elle est plébiscitée par les étudiants et l'équipe pédagogique. Sans ce dispositif le temps de prise de repères en début de contrat pour l'apprenti est beaucoup trop long. Des réunions pédagogiques avec les apprentis et l'équipe pédagogique sont toutefois bien sûr organisées pour les admis en amont de la prise de poste.

Les jours et rythme d'alternance sont les suivants :

M1 : lundi et mardi à l'université ; mercredi, jeudi et vendredi en entreprise

M2 : lundi, mardi, mercredi en entreprise ; jeudi et vendredi à l'université.

MASTER 1

	UE / Matière	Nom	Responsable UE	Volume horaire TD / TP	ECTS
SEMESTRE 1	UE 1	Socio-économie des industries culturelles et de l'édition			10
	UE 2	Production du livre (fabrication, PAO)			10
	UE 3	Edition numérique et conception graphique			10
SEMESTRE 2	UE 4	Marketing, diffusion, distribution et promotion du livre			5
	UE 5	Technologie de la librairie et animation des salons du livre			5
	UE 6	Méthodologie			5
	UE 7	Anglais de l'édition			5
	UE 8	Rapport d'analyse			10
	TOTAL				

MASTER 2

	UE / Matière	Nom	Responsable UE	Volume horaire TD / TP		ECTS
SEMESTRE 1	UE 9	Histoire et sociologie de l'édition				10
	UE 10	Gestion éditoriale				10
	UE 11	Stratégies commerciales, diffusion, distribution marketing, communication et promotion				10
SEMESTRE 2	UE 12	Droit de l'édition, droits dérivés, droits étrangers				6
	UE 13	Edition numérique et commercialisation numérique				4
	UE 14	Méthodologie et insertion professionnelle				5
	UE 15	Anglais de l'édition et édition internationale				5
	UE 16	Mémoire de fin d'études				10
	TOTAL					

➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

A) Evaluation

-Evaluation des enseignements

Modalités et périodicité des évaluations des enseignements Les responsables de parcours organisent auprès des alternant et selon leurs propres modalités un bilan de l'enseignement dispensé afin de favoriser la prise en compte d'évolutions nécessaires pour la prochaine année de formation. Sont également prises en compte les orientations suggérées par le Conseil de perfectionnement de la mention.

Un alternant délégué est élu par année de formation pour représenter la promotion lors du Conseil de perfectionnement de la mention.

-La gestion des examens

Organisation du contrôle continu et des modalités de la session initiale Le contrôle des connaissances s'effectue exclusivement en contrôle continu. Chaque enseignant est libre d'organiser les modalités de mises en œuvre de ce contrôle après validation par le responsable de formation.

Organisation et modalités de la seconde chance Pour chaque année du parcours, une session de rattrapage est organisée en fin d'année pour les alternants n'ayant pas validé les deux semestres. Pour chaque semestre non validé, le rattrapage porte sur chaque UE du semestre concerné dont la note est inférieure à 10/20. Seuls les alternants qui n'ont pas validé leurs UE sont autorisés à repasser les UE défaillantes. La note la plus élevée est maintenue.

Publication des résultats Par voie d'affichage et publication via l'ENT après la tenue des jurys semestriels.

B) Règle d'attribution du diplôme

-L'inscription :

Les alternants doivent procéder à leur inscription administrative pour l'année universitaire en cours. Un alternant non inscrit ne pourra pas prétendre à la délivrance d'un diplôme.

-Les différentes règles de validation

Validation des UE et capitalisation L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le Master (sur deux années) est découpé en quatre semestres qui font chacun l'objet de contrôles de connaissances notés. Les évaluations se font toutes en contrôle continu, selon les formes déterminées dans chaque unité d'enseignement (UE) et, au sein de celles-ci, dans chaque élément constitutif (EC) par les responsables pédagogiques. La validation du semestre est obtenue par le calcul de la moyenne des UE, en tenant compte des coefficients affectés aux UE, celle-ci doit être supérieure ou égale à 10. La validation de chaque année de formation est obtenue par acquisition de chaque UE constitutive du parcours ou par compensation à travers le calcul de la moyenne des deux semestres, celle-ci devant être supérieure ou égale à 10/20. Les étudiants gardent le bénéfice des UE qu'ils ont validées.

Mode de validation du mémoire

Les alternant-es réalisent un travail de fin d'année qui repose sur une recherche, En Master 1 et en Master 2, elles/ils réalisent un travail de fin d'année qui repose sur une recherche personnelle et qui donne lieu à une soutenance orale. En Master 1, il s'agit d'un rapport d'analyse, dont la note est attribuée suite à la soutenance ; en Master 2, il s'agit d'un mémoire, dont le stage constitue le terrain privilégié. Ce mémoire de fin d'études fait également l'objet d'une soutenance devant un jury et conditionne l'obtention du diplôme.

Mode de Validation du Master

L'obtention de l'année de M1 dépend de la décision du jury. Cette décision prend en compte les notes obtenues au cours de l'année, l'assiduité de l'étudiant(e) aux cours, l'évaluation de l'apprentissage en entreprise. L'année de M1 s'obtient par la validation de 60 ECTS. Le diplôme de Maîtrise peut être délivré après le M1. Il s'obtient par l'acquisition des deux semestres du M1 et à la condition que la période d'apprentissage ait été accomplie. L'année de M2 s'obtient par la validation de 60 ECTS. Le diplôme de master est obtenu après validation de 120 ECTS acquis et validés.

L'attribution des mentions au diplôme sont les suivantes :

Moyenne finale inférieure à 12 : mention Passable

Moyenne finale de 12 à inférieure à 14 : mention Assez bien

Moyenne finale de 14 à inférieure à 16 : mention Bien

Moyenne finale de 16 à 20 : mention Très bien

-Les différentes règles de compensation

La compensation est semestrielle et par bloc d'UE. Il faut cependant que la note moyenne d'une UE soit supérieure ou égale à 7/20 (note éliminatoire). En cas d'échec à une ou plusieurs UE, une session de rattrapage (pour les deux semestres) est organisée. Les notes ne se compensent pas d'une année à l'autre.

Il faut ainsi obtenir au moins 10 (sur 20) en M1 pour pouvoir passer en M2 ; il faut obtenir au moins 10 (sur 20) en M2 pour obtenir le diplôme

La compensation des notes s'effectue également entre les deux semestres.

-L'obligation d'assiduité

Nombre d'absences autorisées Le planning de l'alternance et le calendrier de l'année universitaire indiquent en accord avec le CFA, les journées de présence à l'université et celles de présence en entreprise. Le planning de l'alternance est non modifiable.

-Les différentes règles d'assiduité et la défaillance :

La présence aux cours est obligatoire et l'assiduité est contrôlée. La feuille d'émargement à signer en début de chaque cours par les apprentis et par l'enseignant. Les absences sont signalées au CFA, puis à l'entreprise qui accueille les alternants.

➤ **Durée de la formation /an**

M1 :402 h

M2 : 402 h

Programme simplifié de la formation

M1	Semestre 1		UE 1 Socio-économie des industries culturelles et de l'édition (10 ECTS)
			UE 2 Production du livre (fabrication, PAO) (10 ECTS)
			UE 3 Édition numérique et conception graphique (10 ECTS)
			Semestre 2
	UE 4 Marketing, diffusion, distribution et promotion du livre (5 ECTS)		
	UE 5 Technologie de la librairie et animation des salons du livre (5 ECTS)		
	UE 6 Méthodologie (5 ECTS)		
	UE 7 Anglais de l'édition (5 ECTS)		
UE 8 Rapport d'analyse (10 ECTS)			
M2	Semestre 3		UE 9 Histoire et sociologie de l'édition (10 ECTS)
			UE 10 Gestion éditoriale (10 ECTS)
			UE 11 Stratégies commerciales, diffusion, distribution marketing, communication et promotion (10 ECTS)
			Semestre 4
	UE 12 Droit de l'édition, droits dérivés, droits étrangers (6 ECTS)		
	UE 13 Édition numérique et commercialisation numérique (4 ECTS)		
	UE 14 Méthodologie et insertion professionnelle (5 ECTS)		
	UE 15 Anglais de l'édition et édition internationale (5 ECTS)		
UE 16 Mémoire de fin d'études (10 ECTS)			

Calendrier de la formation

Rentrée 2023-2024

Entrants M1 :

CALENDRIER ALTERNANCE année universitaire 2023 2024

2023												2024											
septembre	octobre	novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août			
V 1	Entreprise	M 1	Fénié	V 1	Entreprise	L 1	Entreprise	J 1	Entreprise	V 1	Entreprise	S 1	CFA	M 1	Fénié	S 1		L 1	Entreprise	J 1	Entreprise		
S 2		D 1	J 2	Entreprise	S 2	M 2	Entreprise	V 2	Entreprise	S 2		D 2	CFA	J 2	Entreprise	D 2		M 2	Entreprise	V 2	Entreprise		
D 3	L 2	Entreprise	V 3	Entreprise	D 3	M 3	Entreprise	S 3		D 3		M 3	Entreprise	V 3	Entreprise	L 3	CFA	M 3	Entreprise	S 3			
L 4	Entreprise	M 3	Entreprise	S 4	L 4	CFA	J 4	Entreprise	D 4	L 4	CFA	J 4	Fénié	S 4		M 4	CFA	J 4	Entreprise	D 4			
M 5	Entreprise	M 4	Entreprise	D 5	M 5	CFA	V 5	Entreprise	L 5	CFA	M 6	CFA	V 5	Entreprise	D 5		M 5	Entreprise	V 5	Entreprise	L 5	Entreprise	
M 6	Entreprise	J 5	Entreprise	L 6	CFA	M 6	Entreprise	S 6	M 6	CFA	M 6	Entreprise	S 6	L 6	CFA	J 6	Entreprise	S 6	M 6	Entreprise	M 6	Entreprise	
J 7	Entreprise	V 6	Entreprise	M 7	CFA	J 7	Entreprise	D 7	M 7	Entreprise	J 7	Entreprise	D 7	M 7	CFA	V 7	Entreprise	D 7	M 7	Entreprise	M 7	Entreprise	
V 8	Entreprise	S 7	M 8	Entreprise	V 8	Entreprise	L 8	CFA	J 8	Entreprise	V 8	Entreprise	L 8	CFA	M 8	Fénié	S 8	L 8	Entreprise	J 8	Entreprise		
S 9		D 8	J 9	Entreprise	S 9		M 9	CFA	V 9	Entreprise	S 9		M 9	CFA	J 9	Entreprise	D 9	M 9	Entreprise	V 9	Entreprise		
D 10	L 9	CFA	V 10	Entreprise	D 10	M 10	Entreprise	S 10		D 10		M 10	Entreprise	V 10	Entreprise	L 10	révision	M 10	Entreprise	S 10			
L 11	Entreprise	M 10	CFA	S 11	Fénié	L 11	CFA	J 11	Entreprise	D 11	L 11	CFA	J 11	Entreprise	S 11		M 11	CFA	J 11	Entreprise	D 11		
M 12	Entreprise	M 11	Entreprise	D 12	M 12	CFA	V 12	Entreprise	L 12	CFA	M 12	CFA	V 12	Entreprise	D 12		M 12	Entreprise	V 12	Entreprise	L 12	Entreprise	
M 13	Entreprise	J 12	Entreprise	L 13	CFA	M 13	Entreprise	S 13	M 13	CFA	M 13	CFA	M 13	Entreprise	S 13		L 13	CFA	J 13	Entreprise	S 13	M 13	Entreprise
J 14	Entreprise	V 13	Entreprise	M 14	CFA	J 14	Entreprise	D 14	M 14	Entreprise	J 14	Entreprise	D 14	M 14	CFA	V 14	Entreprise	D 14	M 14	Entreprise	M 14	Entreprise	
V 15	Entreprise	S 14	M 15	Entreprise	V 15	Entreprise	L 15	CFA	J 15	Entreprise	V 15	Entreprise	L 15	CFA	M 15	Entreprise	S 15	L 15	Entreprise	V 15	Entreprise	M 15	Entreprise
S 16		D 15	J 16	Entreprise	S 16		M 16	CFA	V 16	Entreprise	S 16		M 16	CFA	J 16	Entreprise	D 16	M 16	Entreprise	V 16	Entreprise	M 16	Entreprise
D 17	L 16	CFA	V 17	Entreprise	D 17	M 17	Entreprise	S 17		D 17		M 17	Entreprise	V 17	Entreprise	L 17	révision	M 17	Entreprise	S 17			
L 18	Entreprise	M 17	CFA	S 18	L 18	CFA	J 18	Entreprise	D 18	L 18	CFA	J 18	Entreprise	S 18		M 18	CFA	J 18	Entreprise	D 18			
M 19	Entreprise	M 18	Entreprise	D 19	M 19	CFA	V 19	Entreprise	L 19	CFA	M 19	CFA	V 19	Entreprise	D 19		M 19	Entreprise	V 19	Entreprise	L 19	Entreprise	
M 20	Entreprise	J 19	Entreprise	L 20	CFA	M 20	Entreprise	S 20	M 20	CFA	M 20	Entreprise	S 20	L 20	Fénié	J 20	Entreprise	S 20	M 20	Entreprise	M 20	Entreprise	
J 21	Entreprise	V 20	Entreprise	M 21	CFA	J 21	Entreprise	D 21	M 21	Entreprise	J 21	Entreprise	D 21	M 21	CFA	V 21	Entreprise	D 21	M 21	Entreprise	M 21	Entreprise	
V 22	Entreprise	S 21	M 22	Entreprise	V 22	Entreprise	L 22	CFA	J 22	Entreprise	V 22	Entreprise	L 22	CFA	M 22	Entreprise	S 22	L 22	Entreprise	J 22	Entreprise	M 22	Entreprise
S 23		D 22	J 23	Entreprise	S 23		M 23	CFA	V 23	Entreprise	S 23		M 23	CFA	J 23	Entreprise	D 23	M 23	Entreprise	V 23	Entreprise	M 23	Entreprise
D 24	L 23	CFA	V 24	Entreprise	D 24	M 24	Entreprise	S 24		D 24		M 24	Entreprise	V 24	Entreprise	L 24	révision	M 24	Entreprise	S 24			
L 25	Entreprise	M 24	CFA	S 25	L 25	Entreprise	J 25	Entreprise	D 25	L 25	CFA	J 25	Entreprise	S 25		M 25	CFA	J 25	Entreprise	D 25			
M 26	Entreprise	M 25	Entreprise	D 26	M 26	Entreprise	V 26	Entreprise	L 26	CFA	M 26	CFA	V 26	Entreprise	D 26		M 26	Entreprise	V 26	Entreprise	L 26	Entreprise	
M 27	Entreprise	J 26	Entreprise	L 27	CFA	M 27	Entreprise	S 27	M 27	CFA	M 27	Entreprise	S 27	L 27	CFA	J 27	Entreprise	S 27	M 27	Entreprise	M 27	Entreprise	
J 28	Entreprise	V 27	Entreprise	M 28	CFA	J 28	Entreprise	D 28	M 28	Entreprise	J 28	Entreprise	D 28	M 28	CFA	V 28	Entreprise	D 28	M 28	Entreprise	M 28	Entreprise	
V 29	Entreprise	S 28	M 29	Entreprise	V 29	Entreprise	L 29	CFA	J 29	Entreprise	V 29	Entreprise	L 29	CFA	M 29	Entreprise	S 29	L 29	Entreprise	J 29	Entreprise	M 29	Entreprise
S 30		D 29	J 30	Entreprise	S 30		M 30	CFA	V 30	Entreprise	S 30		M 30	CFA	J 30	Entreprise	D 30	M 30	Entreprise	V 30	Entreprise	M 30	Entreprise
L 30																							
M 31																							

Entrants M2

CALENDRIER ALTERNANCE MASTER 2 CDL année universitaire 2023 2024

2023												2024											
septembre	octobre	novembre		décembre		janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août	septembre		
V 1	Entreprise	M 1	Fénié	V 1	CFA	L 1	Entreprise	J 1	CFA	V 1	CFA	L 1	Entreprise	M 1	Fénié	S 1		L 1	Entreprise	J 1	Entreprise	D 1	Entreprise
S 2		D 1	J 2	CFA	S 2	M 2	Entreprise	V 2	CFA	S 2		M 2	Entreprise	V 2	CFA	D 2		M 2	Entreprise	V 2	Entreprise	L 2	Entreprise
D 3	L 2	Entreprise	V 3	CFA	D 3	M 3	Entreprise	S 3		D 3		M 3	Entreprise	V 3	CFA	L 3	Entreprise	M 3	Entreprise	S 3	M 3	Entreprise	
L 4	Entreprise	M 3	Entreprise	S 4	L 4	Entreprise	J 4	Entreprise	D 4	L 4	Entreprise	J 4	Fénié	S 4		M 4	Entreprise	J 4	Entreprise	D 4	M 4	Entreprise	
M 5	Entreprise	M 4	Entreprise	D 5	M 5	Entreprise	V 5	Entreprise	L 5	Entreprise	M 6	Entreprise	V 5	CFA	D 5		M 5	Entreprise	V 5	Entreprise	L 5	Entreprise	
M 6	Entreprise	J 5	Entreprise	L 6	CFA	M 6	Entreprise	S 6	M 6	Entreprise	S 6		L 6	Entreprise	J 6	CFA	S 6	M 6	Entreprise	V 6	Entreprise	M 6	Entreprise
J 7	Entreprise	V 6	Entreprise	M 7	Entreprise	J 7	CFA	D 7	M 7	Entreprise	J 7	CFA	D 7	M 7	Entreprise	V 7	CFA	D 7	M 7	Entreprise	S 7		
V 8	Entreprise	S 7	M 8	Entreprise	V 8	Entreprise	L 8	CFA	J 8	Entreprise	V 8	Entreprise	L 8	Entreprise	M 8	Fénié	S 8	L 8	Entreprise	J 8	Entreprise	D 8	
S 9		D 8	J 9	CFA	S 9		M 9	Entreprise	V 9	CFA	S 9		M 9	Entreprise	V 9	CFA	D 9	M 9	Entreprise	V 9	Entreprise	L 9	Entreprise
D 10	L 9	Entreprise	V 10	CFA	D 10	M 10	Entreprise	S 10		D 10		M 10	Entreprise	V 10	CFA	L 10	Entreprise	M 10	Entreprise	S 10	M 10	Entreprise	
L 11	Entreprise	M 10	Entreprise	S 11	Fénié	L 11	Entreprise	D 11	L 11	Entreprise	J 11	CFA	S 11		M 11	Entreprise	J 11	Entreprise	D 11	M 11	Entreprise		
M 12	Entreprise	M 11	Entreprise	D 12	M 12	Entreprise	V 12	CFA	L 12	Entreprise	M 12	Entreprise	V 12	CFA	D 12		M 12	Entreprise	V 12	Entreprise	L 12	Entreprise	
J 13	Entreprise	V 12	CFA	L 13	Entreprise	M 13	Entreprise	S 13	M 13	Entreprise	S 13		L 13	Entreprise	J 13	révision	S 13		M 13	Entreprise	V 13	Entreprise	
J 14	Entreprise	S 13	CFA	M 14	Entreprise	J 14	Entreprise	D 14	M 14	Entreprise	J 14	CFA	D 14	M 14	Entreprise	V 14	CFA	D 14	L 14	Fénié	M 14	Entreprise	S 14
V 15	Entreprise	S 14		M 15	Entreprise	V 15	CFA	L 15	Entreprise	J 15	CFA	V 15	CFA	L 15	Entreprise	M 15	Entreprise	S 15	L 15	Entreprise	J 15	Entreprise	D 15
S 16		D 15	J 16	Entreprise	S 16		M 16	Entreprise	V 16	CFA	S 16		M 16	Entreprise	J 16	CFA	D 16	M 16	Entreprise	V 16	Entreprise	L 16	Entreprise
D 17	L 16	Entreprise	V 17	CFA	D 17	M 17	Entreprise	S 17		D 17		M 17	Entreprise	V 17	CFA	L 17	Entreprise	M 17	Entreprise	S 17	M 17	Entreprise	
L 18	Entreprise	M 17	Entreprise	D 18	L 18	Entreprise	J 18	CFA	D 18	L 18	Entreprise	J 18	CFA	D 18	M 18	Entreprise	S 18	M 18	Entreprise	D 18	M 18	Entreprise	
M 19	Entreprise	M 18	Entreprise	D 19	M 19	Entreprise	V 19	CFA	L 19	Entreprise	M 19	Entreprise	V 19	CFA	D 19		M 19	Entreprise	V 19	Entreprise	L 19	Entreprise	
M 20	Entreprise	J 19	Entreprise	L 20	Entreprise	M 20	Entreprise	S 20	M 20	Entreprise	S 20		L 20	Fénié	J 20	révision	S 20		M 20	Entreprise	V 20	Entreprise	
J 21	Entreprise	V 20	CFA	M 21	Entreprise	J 21	CFA	D 21	M 21	Entreprise	J 21	CFA	D 21	M 21	Entreprise	V 21	CFA	D 21	M 21	Entreprise	S 21		
V 22	Entreprise	S 21	M 22	Entreprise	V 22	Entreprise	L 22	CFA	J 22	Entreprise	V 22	Entreprise	L 22	Entreprise	M 22	Entreprise	S 22	L 22	Entreprise	J 22	Entreprise	D 22	
S 23		D 22	J 23	CFA	S 23		M 23	Entreprise	V 23	CFA	S 23		M 23	Entreprise	V 23	CFA	D 23	M 23	Entreprise	V 23	Entreprise	L 23	Entreprise
D 24	L 23	Entreprise	V 24	CFA	D 24	M 24	Entreprise	S 24		D 24		M 24	Entreprise	V 24	CFA	L 24	Entreprise	M 24	Entreprise	S 24	M 24	Entreprise	
L 25	Entreprise	M 24	Entreprise	S 25	L 25	Entreprise	J 25	CFA	D 25	L 25	Entreprise	J 25	CFA	S 25		M 25	Entreprise	J 25	Entreprise	D 25	M 25	Entreprise	
M 26	Entreprise	M 25	Entreprise	D 26	M 26	Entreprise	V 26	CFA	L 26	Entreprise	M 26	Entreprise	V 26	CFA	D 26		M 26	Entreprise	V 26	Entreprise	L 26	Entreprise	
M 27	Entreprise	J 26	Entreprise	L 27	Entreprise	M 27	Entreprise	S 27	M 27	Entreprise	S 27		L 27	Entreprise	J 27	Entreprise	S 27	M 27	Entreprise	V 27	Entreprise	M 27	Entreprise
J 28	Entreprise	V 27	CFA	M 28	Entreprise	J 28	Entreprise	D 28	M 28	Entreprise	J 28	CFA	D 28	M 28	Entreprise	V 28	Entreprise	D 28	M 28	Entreprise	S 28		
V 29	Entreprise	S 28	M 29	Entreprise	V 29	Entreprise	L 29	CFA	J 29	Entreprise	V 29	Entreprise	L 29	CFA	M 29	Entreprise	S 29	L 29	Entreprise	J 29	Entreprise	D 29	
S 30		D 29	J 30	CFA	S 30		M 30	Entreprise	V 30	Entreprise	S 30		M 30	Entreprise	V 30	CFA	D 30	M 30	Entreprise	V 30	Entreprise	L 30	Entreprise
L 30																							
M 31																							

Les moyens humains et matériels

- **L'équipe pédagogique**

Liste sur demande.

- **Moyens mis à disposition :**

Partenariat établi avec le [Laboratoire des Sciences de l'Information et de la Communication](#)

Fiche RNCP

N° de fiche
RNCP34100

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7
Code(s) NSF :

- 322 : Techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 325 : Documentation, bibliothèque, administration des données
- 320 : Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

Formacode(s) :

- 46324 : édition
- 46047 : lecture correction

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

Certificateur(s)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	11004401300040	-	-
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	19141408500016	-	-
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	-	-
UNIV PARIS XIII PARIS-NORD VILLETANEUSE	19931238000017	-	-
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	19921204400010	-	-
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	19341089100017	-	-
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	19350937900015	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	19490970100303	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	19290346600014	-	-
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	19561718800600	-	-
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	13002597600015	-	-
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	13002612300013	-	https://www.univ-gustave-eiffel.fr/
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	-	-
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Conception, coordination et réalisation éditoriales plurimédias,
- Techniques de production papier et numérique (mise en page, design graphique, suivi d'impression et de développement numérique...)
- Ingénierie informationnelle et documentaire
- Suivi de projet et gestion des contrats
- Réalisation de supports de communication plurimédias
- Communication événementielle et commerciale relative au livre
- Gestion d'un service documentaire
- Gestion d'un système d'information documentaire
- Conservation et édition du patrimoine écrit.

Compétences attestées :

- Définir la politique éditoriale et commerciale et la stratégie marketing (collections, projets d'édition...)
- Superviser, coordonner et préparer la réalisation et l'édition de produits, de publications imprimées et numériques (livres, revues, supports multimédias...) selon la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise
- Utiliser les techniques de rédaction éditoriale et les règles ortho-typographiques ainsi que les normes et les techniques de la structuration de contenus
- Utiliser les logiciels de PAO
- Maîtriser les outils de production de contenus numériques et de publication sur le Web
- Mettre en œuvre des actions de promotion du livre et de médiation culturelle
- Appliquer le droit de l'édition
- Participer à l'élaboration de la politique documentaire et culturelle d'une bibliothèque
- Organiser le développement des techniques et des procédures nécessaires à la gestion de l'information
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34100BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34100BC02 Développement et intégration de	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation,

<p>savoirs hautement spécialisés</p>	<p>pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	<p>évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34100BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34100BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

- J58 : Information et communication - édition
- J63.1 : Services d'information
- R90: Arts, spectacles et activités récréatives
- R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- G47 : Commerce - Commerce de détail à l'exception des automobiles et des motocycles

Type d'emplois accessibles :

- Editeur
- Assistant d'édition
- Coordinateur d'édition
- Chef de projet édition numérique
- Correcteur
- Représentant, délégué pédagogique
- Commercial en édition (information commerciale, diffusion en points de vente)
- Chargé de promotion
- Chargé des relations libraires
- Attaché de presse
- Libraire
- Bibliothécaire
- Conservateur des bibliothèques
- Documentaliste
- Gestionnaire de l'information et de la documentation

Code(s) ROME :

- E1105 - Coordination d'édition
- E1104 - Conception de contenus multimédias
- E1305 - Préparation et correction en édition et presse
- K1602 - Gestion de patrimoine culturel
- K1601 - Gestion de l'information et de la documentation

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

			- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
		Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'éducation et notamment les articles L611-1 à L612-1-1, L612-5 à L612-6-1, D612-33 à D612-36-4, L613-1, D613-1, D613-6 et D613-7 Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la

délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master modifié
 Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié
 Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master modifié

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université Gustave Eiffel, arrêté du : 05/06/2020
-	Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017 Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018 Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017 CY Cergy Paris Université, arrêté du : 04/06/2020
-	UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, arrêté du : 30/06/2021
Date d'effet de la certification	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :